



## Changement de destination grange

-----  
Par choubidou

Bonjour,  
je me permets ce message pour avoir un avis éclairé.

Nous avons acheté une grange agricole en zone montagne dans l'Ariège dont le PLU de la commune précise qu'il n'y a pas de changement de destination possible hormis si on a le statut agricole (alors que d'autres sont possibles sans cela sur le PLU par complaisance lors de la rédaction du PLU) donc on pensait se déclarer en tant que cotisant solidaire MSA (pour activité d'élevage canin car nous avons des femelles reproductrices et à plus de 100 m des habitations) donc avoir le statut agricole et demander le changement de destination (le bas pour les chiens et le haut pour nous). nous avons changé la toiture avec un DP accordé mais nous avons rajouté un velux et une sortie de cheminée. La voisine qui habite plus loin nous a dénoncé à la mairie qui nous a envoyé un RAR nous rappelant le PLU bien entendu d'autres l'ont fait sur leur bien et la mairie ne dit jamais rien (laxisme évident)

Peut-on avoir un avis éclairé sur notre idée de MSA solidaire pour demander le changement de destination? Merci bcp

Merci de vos réponses

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Vous avez acheté ce bien avant ou après avoir lu le PLU ?